

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 216-22, 401 ET 403

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 216-22 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement –
(RMH-330)

Adoption par le conseil : 15 juin 2021

Règlement 401 visant le projet pilote « Dans ma rue, on joue! »

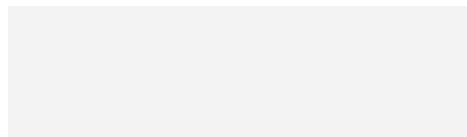
Adoption par le conseil : 15 juin 2021

Règlement 403 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines
règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du
conseil municipal

Adoption par le conseil : 15 juin 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 juin 2021.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe